Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B **DIRECTIVE 2003/97/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

du 10 novembre 2003

concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs, modifiant la directive 70/156/CEE et abrogeant la directive 71/127/CEE

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 25 du 29.1.2004, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 661/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009	L 200	1	31.7.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003L0097:20130701:FR:PDF